PLAN DE VIGILANCE

Conformément à la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe KIABI a établi ce plan de vigilance qui comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Il s'adresse à l'ensemble des sociétés appartenant au Groupe KIABI, c'est-à-dire l'ensemble des sociétés françaises et étrangères contrôlées directement et indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, par la société BUNSHA INTERNATIONAL (société mère) ; ainsi qu'à l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants (ci-après dénommé « Fournisseurs ») avec lesquels il entretient une relation commerciale établie. Il y a une relation commerciale établie, conformément à la jurisprudence prudence française, dès lors qu'il existe une relation d'affaire suivie de manière stable et habituelle.

Les risques d'atteintes graves sont définis en fonction de la gravité et de la fréquence (prenant en compte l'ampleur et le caractère réversible ou non des atteintes).

Le Groupe KIABI souhaite devenir une entreprise sociétale et environnementale pour incarner une posture respectueuse des Hommes, de la société et de l'environnement. Nous souhaitons être acteur de ces sujets pour aller vers un monde plus juste, plus équitable et plus respectueux.

S'affirmer comme une entreprise sociétale et durable est l'un des cinq axes stratégiques du plan à 5 ans du Groupe KIABI.

Ledit plan est partagé avec tous les salariés du Groupe KIABI, lors de chaque lancement d'année.

Le plan de vigilance, qui est suivi par le conseil RSE, dont le rôle et les missions sont présentés en partie 6, fait partie intégrante de la politique de développement durable du Groupe KIABI et de notre axe stratégique : « S'affirmer comme une entreprise sociétale et durable ».

1) L'identification et la cartographies des risques

La réalisation de la cartographie des risques du plan de vigilance est essentielle car elle permet de révéler les risques et atteintes graves du Groupe KIABI envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement. Elle permet ensuite de mettre en place des dispositions proportionnées et ciblées en aidant notamment à l'identification des comportements à proscrire. La cartographie est également indissociable des procédures de contrôle interne et d'évaluation de la situation des collaborateurs, des Fournisseurs et des clients.

La cartographie des risques du plan de vigilance a été réalisée en co-construction avec des directions transversales groupe et des experts métiers de nos filiales recouvrant les principales activités du Groupe KIABI, à savoir la conception, l'achat, la logistique, l'implantation, et la vente. Elle est pilotée par la responsable RSE qui est accompagnée de l'audit interne groupe.

La cartographie des risques a été effectuée en plusieurs étapes :

a) Identification des parties prenantes associées aux différentes activités

La première étape a été d'identifier les parties prenantes de notre écosystème, à savoir nos fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, clients, collaborateurs, franchisés, affiliés, agents et associations, et de prendre en considération leurs attentes.

b) Identification des risques liés à ces activités et parties prenantes

Nous avons ensuite, identifié les risques liés aux activités du Groupe KIABI et qui atteignent nos parties prenantes.

Pour identifier ces risques, nous avons notamment croisé les impacts des activités du Groupe avec la liste des droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies de 1948, la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950, les Pactes internationaux de 1966 (Pacte international sur les droits civile et politiques et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels), la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, la Charte de l'environnement de 2004.

c) Notation de la fréquence et de la gravité des risques pour classement

Une notation de l'ensemble des risques identifiés dans l'écosystème du Groupe KIABI a ensuite été effectuée par quatre personnes en cotation croisée. Cette cotation a été effectuée en fonction de la fréquence et de la gravité des risques (prenant en compte l'ampleur et le caractère réversible ou non des atteintes), au niveau social, sociétal et environnemental

d) Validation des risques identifiés

Enfin, les risques considérés comme des atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement des activités du Groupe KIABI ont été validé par le conseil RSE.

Cette méthodologie nous a permis d'identifier trois risques d'atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, à savoir :

- Le non-respect des droit humains et de la sécurité des employés chez nos Fournisseurs ;
- La sécurité de nos produits ;
- L'impact des matières premières et la transformation de ces dernières pour la fabrication et l'économie circulaire de nos produits.

Pour chaque risque d'atteinte grave, des actions préventives ou correctives (politiques et dispositifs), qui peuvent être transverses ou spécifiques aux pôles d'activité concernés selon le cas, ont été déterminées.

2) Le dispositif de contrôle interne

En assurant la mise en œuvre de son dispositif de contrôle interne dans l'ensemble de ses activités, le Groupe KIABI s'est doté des moyens, comportements et procédures nécessaires pour maitriser les risques auxquels celles-ci sont soumises et fournir une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs suivants :

- La conformité avec les lois et règlements en vigueur ;
- La fiabilité de son information financière ;
- Le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant aux flux financiers, aux flux de marchandises et à la sécurité des biens et des personnes ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction en ce qui concerne le contrôle interne.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs fixés par le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

• Risques opérationnels en magasin

En 2014, le contrôle interne de nos filiales concernées et l'audit interne groupe ont établi une procédure pour limiter les risques relatifs aux éventuelles atteintes à la sécurité des personnes et des biens, au non-respect des procédures en matière de droit du travail, de flux financiers et de flux de marchandises.

À la suite de ces travaux, une procédure de contrôle a été mise en place afin que les magasins puissent s'auto-évaluer annuellement sur les procédures à effectuer en magasin quotidiennement (par exemple, vérification du bon fonctionnement des robinets d'incendie armés, issues de secours, etc.).

Cette auto-évaluation permet aux magasins de détecter de manière autonome des éventuels manquements ou erreurs et d'y remédier pour limiter les risques.

Ensuite, l'équipe contrôle interne de la filiale réalise un audit en magasin sur la qualité de l'information de l'auto-évaluation et modifie éventuellement le résultat de cette évaluation. Elle accompagne et forme aussi les équipes en magasin pour améliorer la qualité des contrôles effectués.

L'audit interne groupe, quant à lui, s'assure que le système du contrôle interne de la filiale mis en place est efficace et recommande des améliorations s'il le juge nécessaire.

• Risques Fournisseurs

Une procédure d'évaluation des Fournisseurs a été mise en place au sein du Groupe KIABI et chaque filiale se doit de la respecter. Cette procédure a pour objectif d'établir un processus qui permet de décider d'entrer en relation avec un Fournisseur, de poursuivre la relation en cours ou d'y mettre fin.

Nous avons également mis en place, en 2016, un outil de centralisation de la gestion de la relation avec nos fournisseurs Asiatiques. Cet outil permet de recueillir et centraliser une fiche complète et détaillée desdits fournisseurs concernant leur identité, leur capacité de production, l'emplacement de leurs usines, l'identité et les coordonnées des contacts, dirigeants et

actionnaires. Un scoring permettant de suivre leur performance est également réalisé dans l'outil à différents niveaux : qualité, conformité sociale et opérationnel.

Ce nouvel outil permet une meilleure collaboration avec nos fournisseurs Asiatiques.

• L'audit interne

Nous disposons d'un service audit interne groupe. La charte d'Audit, mise à jour en 2017, dispose que l'audit interne groupe se doit de fournir à la direction générale groupe une assurance raisonnable sur la qualité et l'efficacité du dispositif de contrôle interne. Par ailleurs, l'audit interne groupe a le devoir de remonter au plus haut niveau tout problème ou risque grave n'ayant pas reçu à ses yeux une attention particulière.

Un plan d'audit est construit annuellement et est présenté aux membres du comité d'audit, qui est composé d'experts externes, pour validation. Au courant de l'année, des diagnostics du système de contrôle interne et de gestion des risques sont présentés aux membres du comité d'audit qui peut rendre des avis ou alerter s'il le juge nécessaire, le Conseil d'administration groupe.

3) La vigilance envers les droits humains et les libertés fondamentales

• Le non-respect des droit humains et de la sécurité des employés chez nos Fournisseurs

Le Groupe KIABI s'efforce d'être vigilant dans le cadre de ses relations Fournisseurs au respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Nous avons l'ambition de travailler avec des Fournisseurs qui sont conformes à notre code de conduite.

Nous suivons un processus d'approbation d'un nouveau Fournisseur comprenant un audit conformité, un audit qualité ainsi qu'une chaine de validation du référencement en interne par les équipes concernées (acheteur, direction financière, direction juridique, direction trésorerie et le Directeur Général) afin de garantir une transparence et indépendance de la décision de référencement.

Depuis plusieurs années, le Groupe KIABI inclut dans ses contrats d'achats Fournisseurs un code de conduite. Ce code consiste notamment à promouvoir des conditions de travail sûres et justes, à prendre des décisions d'approvisionnement responsables et à protéger les intérêts commerciaux communs des parties. Il est fondé sur des normes internationales clés reconnues, telles que la Charte des Nations Unies, les normes de l'Organisation Internationale du Travail (Conventions de l'OIT), la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, et la législation du travail applicable au niveau local.

Nous avons mis en place, depuis plus de sept ans, une équipe chargée de la conformité des usines de nos fournisseurs en Asie, afin d'être au plus près de nos plus importantes zones de production.

Elle effectue des audits sociaux au moins une fois par an qui peuvent être non annoncés chez ces fournisseurs. Ces audits sont menés par nos propres équipes ou par des cabinets externes.

À la suite de ces audits, nous travaillons en étroite collaboration avec ces derniers afin de les accompagner et les former au respect des droits humains, de la sécurité et des libertés fondamentales. Pour les non-conformités graves telles que notamment le travail de mineur, violations des libertés d'association, non-conformité en termes de santé et de sécurité, le Groupe KIABI se réserve le droit de sanctionner le fournisseur fautif ce qui peut entrainer l'arrêt des relations commerciales.

Nous avons à cœur de développer avec ces derniers un vrai partenariat qui implique dialogue, transparence et qui est créateur de valeur partagée. Nous dialoguons de façon permanente avec ces derniers grâce aux contacts réguliers avec nos équipes opérationnelles, nos contrôleurs qualité et l'équipe conformité.

4) La vigilance envers la santé et la sécurité des personnes

• Vigilance sur la sécurité de nos produits

Depuis toujours, l'une de nos priorités est d'assurer la sécurité de nos produits vis-à-vis de nos clients. Nous suivons et appliquons notamment les exigences du Règlement européen REACH (Registration, Evaluation, Authorisation of Chemical products) relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques qui consiste à mieux protéger la santé des personnes et l'environnement contre les risques que peuvent présenter les produits chimiques, et notamment dans l'industrie textile.

Nous rédigeons et communiquons à nos Fournisseurs les normes qualité en vigueur afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer la conformité de nos produits.

Nous avons une démarche d'amélioration continue afin de maitriser la qualité de nos produits, et notamment :

- Sur la conception et le prototypage : un dossier technique est élaboré pour chaque référence conçue par KIABI pour transmission à nos Fournisseurs.
- Sur la nomination des matières et les tests laboratoires : des tests laboratoires sont réalisés par des organismes tiers en amont de la production sur l'ensemble des références afin de mesurer la performance et le respect des normes de sécurité de nos produits.
- Via les inspections : des équipes de contrôle se déplacent dans les usines afin de vérifier que nos cahiers des charges et normes de sécurité sont respectées.

Aucun départ de marchandises n'est validé sans test des matières en laboratoire et inspection qualité conforme. Nous menons aussi des inspections à réception dans nos entrepôts, et nous suivons des indicateurs de performance par Fournisseur. Pour le cas de nos fournisseurs importateurs européens, nous exigeons qu'ils aient avec leurs sous-traitants les mêmes critères de sécurité-produits que les nôtres. Nous nous réservons le droit de contrôler de façon aléatoire dans nos entrepôts leurs produits pour s'assurer du respect desdits critères.

Pour l'ensemble de nos produits, nous avons mis en place des procédures de retour client et retour qualité, ainsi qu'une procédure de crise en cas d'accident grave. Chaque produit possède les indications nécessaires (numéro de lot ou référence et un numéro de commande) afin de s'assurer de la traçabilité du produit.

La santé et la sécurité de nos collaborateurs n'ont pas été identifiés comme un risque d'atteinte grave. Toutefois, dans la mesure où le « bonheur » est un axe stratégique de notre politique humaine, nous sommes fortement sensibilisés sur le bien-être de l'ensemble de nos collaborateurs, et ce dans le monde entier. Nous le développons dans notre déclaration de performance extra-financière.

5) La vigilance envers l'environnement

• <u>Vigilance sur l'impact des matières premières et la transformation de ces dernières pour la fabrication et la fin de vie de nos produits</u>

a) L'utilisation de matières plus durables

Depuis quelques années, nous développons l'utilisation de matières premières durables. Nos produits textiles se composent essentiellement de coton, matière naturelle végétale, ou de polyester issu de la transformation de produits pétroliers.

Notre volonté est de remplacer progressivement l'utilisation du coton conventionnel, qui représente la majorité de notre impact matière, par du coton issu de l'agriculture biologique ou issu de l'agriculture raisonnée pour diminuer notre impact matières premières en eau, produits chimiques (engrais, pesticides) et pollution de l'eau douce.

Sur nos collections 2018, nous avons testé sur quelques références l'utilisation de coton recyclé à base de chutes de production. Nous commençons également à sourcer et développer des produits en polyester recyclé à base de bouteilles polytéréphtalate d'éthylène usagées (matière plastique des bouteilles d'eau) afin de limiter l'usage de pétrole. Parallèlement à ces démarches, nous travaillons avec nos Fournisseurs sur l'emploi matière, les placements en coupe pour limiter la quantité de matière perdue en cours de production, et l'utilisation de technologies moins impactantes, comme le délavage laser afin de réduire notre impact sur l'eau.

b) Les audits environnementaux et l'accompagnement de nos Fournisseurs

Nous procédons depuis fin 2017 à des audits environnementaux chez certains de nos Fournisseurs. Nous avons choisi de nous focaliser en premier lieu sur les tisseurs, dont nous référençons les matières (tisseurs nominés). Ces derniers ont un impact significatif sur l'environnement dans notre modèle d'affaire.

Ces audits sont partagés directement avec les responsables de l'usine de tissage et, si besoin, donne lieu à un plan d'accompagnement pour corriger les écarts de conformité constatés.

Nous dialoguons aussi avec nos principaux Fournisseurs Asiatiques lors d'une journée annuelle de lancement pendant laquelle ils se réunissent avec nos équipes achat, en Asie. Nous leur partageons les enjeux annuels du Groupe concernant les produits et certains d'entre eux présentent leurs innovations technologiques pour limiter l'impact environnemental des produits.

c) L'économie circulaire

Le Groupe KIABI a conscience que les distributeurs du marché textile doivent être des acteurs majeurs de responsabilisation et de vigilance pour le respect de l'environnement. Afin de limiter l'impact des matières premières, des processus de transformation sur l'environnement et de fin de vie des produits, nous formons nos collaborateurs au sein du service collection à l'écoconception, aux alternatives de matières plus durables et à l'importance de réfléchir à la recyclabilité, en amont de la création d'un produit.

Depuis 2017, nous sensibilisons nos clients à l'impact sur l'environnement du cycle de vie de nos produits (lavages, repassages, séchages), en magasin et sur nos étiquettes.

Concernant la fin de vie des produits, nous optimisons l'emploi de nos produits invendus en fin de collection, en organisant notamment deux collectes de dons par an avec notre partenaire *le Relais*, pour favoriser la seconde vie des produits textiles.

Nous développons également des partenariats avec des associations locales ou nationales afin de permettre à chacun de pouvoir se vêtir dignement.

6) Suivi de l'efficacité des mesures de vigilance

Le conseil RSE du groupe KIABI a notamment pour mission d'assurer un suivi de l'efficacité des mesures du plan de vigilance. Il se réunit quatre fois par an pour valider les orientations stratégiques RSE identifiées et accompagner les plans d'actions qui en découlent. Il est composé de différents experts métiers (responsable collection, responsable logistique, responsable ressources humaines, un conseiller externe expert du secteur) et est animé par le directeur Value Chain qui travaille en étroite collaboration avec la responsable RSE.

Un monitoring des indicateurs de performance s'effectue à chaque conseil RSE. Ce conseil, avec l'appui de services experts (juridique, audit, financier, etc.) se charge de suivre l'application des mesures, les différents outils et indicateurs de performance nécessaires au suivi et anime, si nécessaire, les évolutions de ces mesures.

Des chefs de projet, missionnés à temps partiel, animent des groupes de travail concernant chaque axe RSE identifié dans leur périmètre métier. Ils participent à la collecte des indicateurs clés et les partagent avec la responsable RSE. Ces indicateurs sont également intégrés dans le suivi de l'efficacité de chaque filiale ou service concerné par les axes RSE.

Pour déterminer les indicateurs de performance, nous nous sommes notamment appuyés sur le référentiel établi par la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs de performance suivis sont les suivants :

Risques d'atteintes graves	Indicateurs de performance
Le non-respect des droit humains et de la sécurité des employés chez nos Fournisseurs	 Pourcentage de Fournisseurs de rang 1 formés par pays Nombre d'usines auditées sur le volet social par pays pour les Fournisseurs de rang 1 et 2 (nominés)

La sécurité de nos produits	- Indicateur déployé sur 2019
L'environnement : 1. L'impact des matières premières	 Pourcentage des achats par matière en pièces/kg Nombre de produits éco-conçus en 2018
L'impact des processus de transformation pour la fabrication	- Nombre d'usines auditées sur la partie environnementale par pays pour les Fournisseurs de rang 1 et 2 (nominés)
3. L'économie circulaire	- Volumes collectés par <i>Le Relais</i> (recyclage, revente et réemploi)

Un mécanisme d'alerte et de signalement a été mis en place. A ce jour, ce dispositif est accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe KIABI.

Pour 2019, nous nous engageons à mettre un mécanisme d'alerte et de signalements accessibles aussi à nos Fournisseurs afin d'être alerté sur des possibles comportements contraires à nos valeurs.